

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **ORANGE BELGIUM**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : AVENUE DU BOURGET

N° : 3

Boîte :

Code postal : 1140

Commune : Evere

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0456.810.810

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

06-10-2021

Ce dépôt concerne :



les COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

02-05-2024



les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2023

au

31-12-2023

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2022

au

31-12-2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.4, C-cap 6.5.2, C-cap 6.17, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**Ramanantsoa Bernard**

Bourgetlaan 3

1140 Evere

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-05-03

Fin de mandat : 2027-05-05

Administrateur

**Guillaumin Caroline**

Bourgetlaan 3

1140 Evere

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-05-03

Fin de mandat : 2027-05-05

Administrateur

**Luginbühl Christian**

Bourgetlaan 3

1140 Evere

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-05-03

Fin de mandat : 2027-05-05

Administrateur

**Heriard Dubreuil Clarisse**

Bourgetlaan 3

1140 Evere

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-05-03

Fin de mandat : 2027-05-05

Administrateur

**Mertens Inne**

Bourgetlaan 3

1140 Evere

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-05-03

Fin de mandat : 2027-05-05

Administrateur

**Vignolles Jean-Marc**

Bourgetlaan 3

1140 Evere

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-05-03

Fin de mandat : 2027-05-05

Administrateur

**Jégo-Laveissière Mari-Noëlle**

Bourgetlaan 3

1140 Evere

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-05-03

Fin de mandat : 2027-05-05

Administrateur

**Bouchery Matthieu**

Bourgetlaan 3

1140 Evere

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-05-03

Fin de mandat : 2027-05-05

Administrateur

**Pichon Xavier**

Bourgetlaan 3

1140 Evere

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-05-03

Fin de mandat : 2027-05-05

Administrateur

**K2A Management and Investment Services SPRL**

0675389818

Bourgetlaan 3

1140 Evere

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-05-03

Fin de mandat : 2027-05-05

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Verstraete Wilfried

Bourgetlaan 3

1140 Evere

BELGIQUE

**Leadership and Management Advisory Services SPRL**

0882446909

Bourgetlaan 3

1140 Evere

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-05-03

Fin de mandat : 2027-05-05

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Dallemagne Grégoire

Bourgetlaan 3

1140 Evere

BELGIQUE

**Société de Conseil en Gestion et Stratégie d'Entreprise SPRL**

0834585822

Avenue des statuaires 115

1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-05

Fin de mandat : 2023-05-03

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Lemaitre - Rozencweig Nadine

Avenue des statuaires 115

1180 Uccle

BELGIQUE

**The House of Value - Advisory & Solutions SRL**

0661828030

Bourgetlaan 3

1140 Evere

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-05-03

Fin de mandat : 2027-05-05

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Deschuyffeleer Johan

Bourgetlaan 3

1140 Evere

BELGIQUE

**Deloitte Réviseur d'Entreprise SRL (B00025)**

0429053863

Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1J

1930 Zaventem

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-05-03

Fin de mandat : 2026-05-06

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Houthaev Nico (A02260)

Luchthaven Brussel Nationaal 1J

1930 Zaventem

BELGIQUE

## DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20	<b><u>10.309.850</u></b>	<b><u>182.400</u></b>
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>2.889.035.208</u></b>	<b><u>1.484.422.665</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21	<b>695.034.521</b>	<b>727.725.519</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	<b>673.411.217</b>	<b>661.290.596</b>
Terrains et constructions		22	216.313.872	234.258.134
Installations, machines et outillage		23	371.233.959	348.770.028
Mobilier et matériel roulant		24	18.001.593	15.878.356
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	17.653.480	16.347.929
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	50.208.312	46.036.150
<b>Immobilisations financières</b>	6.4/6.5.1	28	<b>1.520.589.470</b>	<b>95.406.550</b>
Entreprises liées	6.15	280/1	1.512.797.513	87.615.043
Participations		280	912.797.513	82.203.424
Créances		281	600.000.000	5.411.619
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	7.396.797	7.396.797
Participations		282	7.396.797	7.396.797
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	395.161	394.711
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	395.161	394.711

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>237.813.658</u></b>	<b><u>186.771.912</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	<b>547</b>	<b>547</b>
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	547	547
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	<b>21.740.430</b>	<b>19.734.669</b>
Stocks		30/36	21.740.430	19.734.669
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	21.740.430	19.734.669
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>169.109.704</b>	<b>153.557.855</b>
Créances commerciales		40	151.114.515	144.044.222
Autres créances		41	17.995.190	9.513.633
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1/6.6	50/53	<b>511.143</b>	<b>462.926</b>
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	511.143	462.926
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>16.753.132</b>	<b>10.830.076</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	<b>29.698.702</b>	<b>2.185.837</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>3.137.158.717</b>	<b>1.671.376.977</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Apport</b>				
Capital		10/15	<b><u>624.725.938</u></b>	<b><u>602.810.309</u></b>
Capital souscrit		10/11	<b>131.720.619</b>	<b>131.720.619</b>
Capital non appelé		10	131.720.619	131.720.619
En dehors du capital		100	131.720.619	131.720.619
Primes d'émission		101		
Autres		11		
		1100/10		
		1109/19		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Réserves</b>		13	<b>13.172.062</b>	<b>13.172.062</b>
Réserves indisponibles		130/1	13.172.062	13.172.062
Réserve légale		130	13.172.062	13.172.062
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	<b>479.833.257</b>	<b>457.917.628</b>
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16	<b><u>57.200.546</u></b>	<b><u>62.544.061</u></b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	<b>57.200.546</b>	<b>62.544.061</b>
Pensions et obligations similaires		160	60.188	72.511
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5	57.140.357	62.471.550
<b>Impôts différés</b>		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>2.455.232.233</u></b>	<b><u>1.006.022.607</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17	<b>1.990.225.045</b>	<b>261.102.269</b>
Dettes financières		170/4	1.851.592.156	120.000.000
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174	1.851.592.156	120.000.000
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	138.632.889	141.102.269
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	<b>387.139.921</b>	<b>681.139.946</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	2.467.430	4.786.823
Dettes financières		43	3.300.349	103.408.853
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439	3.300.349	103.408.853
Dettes commerciales		44	249.153.360	264.316.584
Fournisseurs		440/4	249.153.360	264.316.584
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	130.381.530	114.312.352
Impôts		450/3	97.429.887	84.402.473
Rémunérations et charges sociales		454/9	32.951.643	29.909.879
Autres dettes		47/48	1.837.252	194.315.334
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3	<b>77.867.267</b>	<b>63.780.393</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>3.137.158.717</b>	<b>1.671.376.977</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	<b>1.405.703.001</b>	<b>1.328.089.931</b>
Chiffre d'affaires	6.10	70	1.332.598.251	1.269.134.454
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72	17.118.984	14.704.602
Autres produits d'exploitation	6.10	74	55.985.766	44.250.874
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	<b>1.340.546.871</b>	<b>1.229.098.049</b>
Approvisionnements et marchandises		60	657.155.271	622.752.669
Achats		600/8	659.090.265	625.417.705
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	-1.934.994	-2.665.037
Services et biens divers		61	232.064.834	206.346.524
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	148.216.980	136.868.540
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	232.985.159	236.156.421
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4	11.750.035	6.085.376
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	-2.484.170	-658.262
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	26.864.569	21.546.780
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	33.994.194	
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	<b>65.156.130</b>	<b>98.991.882</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>30.295.233</b>	<b>2.233.626</b>
Produits financiers récurrents		75	30.295.233	2.233.626
Produits des immobilisations financières		750		2.000.000
Produits des actifs circulants		751	30.205.466	188.314
Autres produits financiers	6.11	752/9	89.767	45.313
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>74.307.149</b>	<b>39.883.253</b>
Charges financières récurrentes	6.11	65	73.317.700	9.444.071
Charges des dettes		650	72.640.200	8.685.079
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	677.499	758.991
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	989.449	30.439.183
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<b>21.144.214</b>	<b>61.342.255</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	6.13 67/77	<b>-994.257</b>	<b>20.308.156</b>
Impôts		670/3	6.765.654	25.296.996
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	7.759.911	4.988.840
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<b>22.138.471</b>	<b>41.034.099</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<b>22.138.471</b>	<b>41.034.099</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>480.056.099</b>	<b>458.327.969</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	22.138.471	41.034.099
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	457.917.628	417.293.870
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) (14)	<b>479.833.257</b>	<b>457.917.628</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/7	<b>222.842</b>	<b>410.341</b>
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697	222.842	410.341

**ANNEXE**

**ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION**

	Codes	Exercice		Exercice précédent
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	20P	<b>XXXXXXXXXX</b>		<b>182.400</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>				
Nouveaux frais engagés	8002	11.515.088		
Amortissements	8003			
Autres	(+) / (-) 8004	-1.387.638		
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	(20)	<b>10.309.850</b>		
<b>Dont</b>				
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	1.515.088		
Frais de restructuration	204			



**GOODWILL**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8053P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>60.099.917</b>
8023		
8033		
(+)/(-) 8043		
8053	<b>60.099.917</b>	
8123P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>60.099.917</b>
8073		
8083		
8093		
8103		
(+)/(-) 8113		
8123	<b>60.099.917</b>	
212		

## ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191P	XXXXXXXXXX	<b>799.519.393</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	14.808.971	
Cessions et désaffectations	8171	43.826.461	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181	-587.947	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191	<b>769.913.957</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>			
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251	XXXXXXXXXX	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8271	29.323.287	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	40.984.462	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321	<b>553.600.085</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22)	<b>216.313.872</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>1.362.200.095</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	114.160.140	
Cessions et désaffectations	8172	91.088.750	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182	16.928.980	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192	<b>1.402.200.465</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>			
	8252P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
	8322P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>1.013.430.067</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8272	109.387.994	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	91.851.555	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322	<b>1.030.966.506</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(23)	<b>371.233.959</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>217.214.665</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	8.780.428	
Cessions et désaffectations	8173	112.534	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183	-385.521	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	<b>225.497.038</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>			
	8253P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
	8323P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>201.336.309</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	6.291.385	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	132.249	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323	<b>207.495.446</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(24)	<b>18.001.593</b>	

**AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	51.309.812

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8165 7.212.186

Cessions et désaffectations

8175 743.131

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8185 4.250

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8195 57.783.117

**Plus-values au terme de l'exercice**

8255P XXXXXXXXXXXX

**Mutations de l'exercice**

Actées

8215

Acquises de tiers

8225

Annulées

8235

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8245

**Plus-values au terme de l'exercice**

8255

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8325P XXXXXXXXXXXX 34.961.883

**Mutations de l'exercice**

Actés

8275 5.923.607

Repris

8285

Acquis de tiers

8295

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8305 755.853

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8315

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8325 40.129.637

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(26) 17.653.480

**IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	46.036.150

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8166 19.174.453

Cessions et désaffectations

8176 40.515

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8186 -14.961.775

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8196 50.208.312

**Plus-values au terme de l'exercice**

8256P XXXXXXXXXXXX

**Mutations de l'exercice**

Actées

8216

Acquises de tiers

8226

Annulées

8236

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8246

**Plus-values au terme de l'exercice**

8256

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8326P XXXXXXXXXXXX

**Mutations de l'exercice**

Actés

8276

Repris

8286

Acquis de tiers

8296

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8306

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8316

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8326

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(27) 50.208.312

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice**

Réductions de valeur au terme de l'exercice

**Mutations de l'exercice**

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

**Mutations de l'exercice**

Montants non appelés au terme de l'exercice

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

### ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**Mutations de l'exercice**

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>130.668.901</b>
8391P		
	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8361	836.911.654	
8371	6.317.565	
(+)/(-) 8381		
8391	<b>961.262.990</b>	
8451P		
	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8411		
8421		
8431		
(+)/(-) 8441		
8451		
8521P		
	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>48.465.477</b>
8471		
8481		
8491		
8501		
(+)/(-) 8511		
8521	<b>48.465.477</b>	
8551P		
	<b>XXXXXXXXXX</b>	
(+)/(-) 8541		
8551		
(280)	<b><u>912.797.513</u></b>	
281P		
	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>5.411.619</b>
8581	600.000.000	
8591	5.411.619	
8601		
8611		
(+)/(-) 8621		
(+)/(-) 8631		
(281)	<b><u>600.000.000</u></b>	
8651		

**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	XXXXXXXXXX	9.146.722

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions

8362

Cessions et retraits

8372

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8382

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8392 9.146.722

**Plus-values au terme de l'exercice**

8452P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

**Mutations de l'exercice**

Actées

8412

Acquises de tiers

8422

Annulées

8432

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8442

**Plus-values au terme de l'exercice**

8452

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8522P	XXXXXXXXXX	1.749.925
-------	------------	-----------

**Mutations de l'exercice**

Actées

8472

Reprises

8482

Acquises de tiers

8492

Annulées à la suite de cessions et retraits

8502

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8512

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8522 1.749.925

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8552P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

**Mutations de l'exercice**

(+)/(-) 8542

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8552

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(282) 7.396.797

**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

283P	XXXXXXXXXX	
------	------------	--

**Mutations de l'exercice**

Additions

8582

Remboursements

8592

Réductions de valeur actées

8602

Réductions de valeur reprises

8612

Différences de change

(+)/(-) 8622

Autres

(+)/(-) 8632

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(283)

**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE**

8652

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8543		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(284)		
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8P	XXXXXXXXXX	<b>394.711</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8583	450	
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(285/8)	<b>395.161</b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8653		

## INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

### PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				(+) ou (-) (en unités)	
<b>A&amp;S PARTNERS</b> 0885920794 Société anonyme RUE AMERICAINE 61-65 1050 Ixelles BELGIQUE	Actions Nominatives	620	100		2022-12-31	EUR	1.570.259	582.964
<b>BELGIAN MOBILE ID</b> 0541659084 Société anonyme ESPLANADE DE LA SAINTE GUDULE 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions Nominatives	48.730	6,59		2022-12-31	EUR	18.888.737	-604.648
<b>BKM</b> 0453298222 Société anonyme Herkenrodesingel 37 a 3500 Hasselt BELGIQUE	Actions Nominatives	2.329	100		2022-12-31	EUR	6.676.615	-5.855.818
<b>COMMUNITHINGS</b> 0555656283 Société anonyme RUE DES PERES BLANCS 4 1040 Etterbeek BELGIQUE	Actions Nominatives	8.132	14,9		2022-12-31	EUR	-660.446	-1.105.008
<b>IRISNET</b> 0847220467 Société coopérative à responsabilité limitée AVENUE DES ARTS 21 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE	Actions Nominatives	345.000	28,16		2022-12-31	EUR	21.197.023	1.126.666
<b>MWINGZ</b> 0738987372 Société à responsabilité limitée SIMON BOLIVARLAAN 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions Nominatives	1.600.000	50		2022-12-31	EUR	6.741.913	1.462.922

<b>ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG</b> 19749504 Société anonyme RUE DES MEROVINGIENS 8 8070 BERTRANGE LUXEMBOURG	Actions Nominatives	1.506.350	100		2022-12-31	EUR	22.329.174	4.007.318
<b>SMART SERVICES NETWORK</b> 0563470723 Société anonyme AVENUR DU BOURGET 3 1140 Evere BELGIQUE	Actions Nominatives	17.000	100		2022-12-31	EUR	1.151.445	151.445
<b>VOO HOLDING</b> 0801965613 Société anonyme RUE LOUVREX 95 4000 Liège BELGIQUE	Actions Nominatives	1.673.823.308	74,99		2023-12-31	EUR	1.091.527.316	-24.354.889
<b>WALCOM BUSINESS SOLUTIONS</b> 0678686036 Société anonyme AVENUE DU BOURGET 3 1140 Evere BELGIQUE	Actions Nominatives	100	100		2022-12-31	EUR	637.468	95.460

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF****AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE****Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

**Titres à revenu fixe**

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

**Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit**

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

**Autres placements de trésorerie non repris ci-avant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689	<b>511.143</b>	<b>462.926</b>

**COMPTES DE RÉGULARISATION****Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

PRODUITS FINANCIERS

AUTRES FRAIS PAYES D'AVANCE

TRAVAUX CIVILS PAYES D'AVANCE

Exercice
27.019.652
2.073.613
605.437

## ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

### ETAT DU CAPITAL

#### Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice  
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	131.720.619
(100)	131.720.619	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital  
 Catégories d'actions  
 ACTIONS SANS VALEUR NOMINALE

Actions nominatives  
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	131.720.619	59.944.757
8702	XXXXXXXXXX	52.446.215
8703	XXXXXXXXXX	7.498.542

#### Capital non libéré

Capital non appelé  
 Capital appelé, non versé  
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

#### Actions propres

Détenues par la société elle-même  
 Montant du capital détenu  
 Nombre d'actions correspondantes  
 Détenues par ses filiales  
 Montant du capital détenu  
 Nombre d'actions correspondantes

#### Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion  
 Montant des emprunts convertibles en cours  
 Montant du capital à souscrire  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
 Suite à l'exercice de droits de souscription  
 Nombre de droits de souscription en circulation  
 Montant du capital à souscrire  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

#### Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

#### Parts non représentatives du capital

Répartition  
 Nombre de parts  
 Nombre de voix qui y sont attachées  
 Ventilation par actionnaire  
 Nombre de parts détenues par la société elle-même  
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

Exercice

## STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
<b>ATLAS SERVICES BELGIUM SA</b> 0456704308 AVENUE DU BOURGET 3 1140 Evere BELGIQUE	Actions nominatives	46.191.064		76,94
<b>TFG ASSET MANAGEMENT UK LLP</b> 5 5 5 5 ROYAUME-UNI	ACTIONS NOMINATIVES	6.255.151		10,43
<b>FREE FLOAT</b> ... .. 1000 Bruxelles BELGIQUE	ACTIONS NOMINATIVES	7.498.542		12,63

**PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**

**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

PROVISION POUR DEMENTELEMMENT  
AUTRES

Exercice
55.534.908
1.665.638

**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**

**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

**Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	2.467.430
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>	(42)	<b>2.467.430</b>

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières	8802	1.851.592.156
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	1.851.592.156
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	138.632.889
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>	8912	<b>1.990.225.045</b>

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir</b>	8913	

**DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)****Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

## Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

## Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges****Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

## Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

## Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

**Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)**

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	182.746.614
450	2.308.156
9076	
9077	120.576.527

**COMPTES DE RÉGULARISATION****Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

CHARGES A IMPUTER

PRODUITS A REPORTER PREPAID

PRODUITS A REPORTER POSTPAID

Exercice
11.397.630
12.492.200
53.977.436



	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635	-2.484.170	-658.262
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	1.338.248	1.902.787
Reprises	9111	1.409.014	1.192.251
Sur créances commerciales			
Actées	9112	36.783.201	32.380.038
Reprises	9113	24.962.400	27.005.198
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions	9115	3.475.740	3.691.075
Utilisations et reprises	9116	5.959.909	4.349.337
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	6.547.914	5.794.325
Autres	641/8	20.316.655	15.752.455
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société</b>			
Nombre total à la date de clôture	9096	187	152
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	149,2	130,5
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	300.770	263.130
Frais pour la société	617	9.540.273	6.685.533

**RÉSULTATS FINANCIERS****PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

BONI DE CHANGE

**CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES****Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

**Autres charges financières**

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

**Provisions à caractère financier**

Dotations

Utilisations et reprises

**Ventilation des autres charges financières**

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

**Autres**

FRAIS DE BANQUE

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		
	89.767	45.313
6501		
6502		
6510		
6511		
653	131.573	213.521
6560		
6561		
654		
655		
	383.140	371.352

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

**PRODUITS NON RÉCURRENTS**

**Produits d'exploitation non récurrents**

Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles

Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents

Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres produits d'exploitation non récurrents

**Produits financiers non récurrents**

Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières

Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents

Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières

Autres produits financiers non récurrents

**CHARGES NON RÉCURRENTES**

**Charges d'exploitation non récurrentes**

Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles

Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)

Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres charges d'exploitation non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration

**Charges financières non récurrentes**

Réductions de valeur sur immobilisations financières

Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)

Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières

Autres charges financières non récurrentes

Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration

Codes	Exercice	Exercice précédent
76		
(76A)		
760		
7620		
7630		
764/8		
(76B)		
761		
7621		
7631		
769		
66	<b><u>34.983.643</u></b>	<b><u>30.439.183</u></b>
(66A)	<b><u>33.994.194</u></b>	
660		
(+)/(-) 6620		
6630		
664/7	33.994.194	
(-) 6690		
(66B)	<b><u>989.449</u></b>	<b><u>30.439.183</u></b>
661		18.199.402
(+)/(-) 6621		
6631	989.449	12.239.781
668		
(-) 6691		

## IMPÔTS ET TAXES

### IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

#### Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

#### Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

#### Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

- DEPENSES NON ADMISES
- LIBERALITES NON TAXABLES

Codes	Exercice
9134	<b>6.765.654</b>
9135	3.000.000
9136	
9137	3.765.654
9138	
9139	
9140	
	7.126.098
	634.119

#### Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

#### Sources de latences fiscales

- Latences actives
  - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
  - Autres latences actives
- Latences passives
  - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

### TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

#### Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A la société (déductibles)
- Par la société

#### Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	170.569.822	157.776.476
9146	292.017.358	272.900.736
9147	30.193.518	24.558.728
9148		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN****GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

**GARANTIES RÉELLES****Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

## Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

## Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

## Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

## Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

## Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	



**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

Exercice

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Exercice

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

**Description succincte**

La société a un système de retraite à cotisation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation fiscale belge.

Conformément à la loi du 18 décembre 2015, les taux de rendement minimum sont garantis par l'employeur comme suit:

"pour les cotisations versées à partir du 1er janvier, un nouveau taux de rendement minimum variable basé sur les taux OLO, avec un taux minimum de 1,75 % et un taux maximum de 3,75 %. Au vu des taux OLO bas en vigueur ces dernières années, le taux de rendement a été fixé dans un premier temps à 1,75 %.

"pour les cotisations versées jusqu'à fin décembre 2015, les précédents taux de rendement légaux (3,25 % sur les cotisations de l'employeur et 3,75 % sur les cotisations de l'employé) restent d'application jusqu'à la date de départ à la retraite des participants.

Au vu des taux de rendement minimum garanti, ces plans sont considérés comme régimes à prestations définies.

Dans le but de s'assurer que le régime à contributions déterminées en vigueur garantisse aux participants le rendement minimum requis par la loi à la date de leur départ, Orange Belgium a commandé un calcul actuariel complet sur base de la méthode des unités de crédit projetées (UCP). L'actuaire a procédé à des projections reposant sur une méthodologie prédéfinie et certaines hypothèses. Ce rapport indique que les réserves accumulées sont suffisantes pour couvrir tout déficit et ce, pour tous les scénarios envisagés. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée au 31 décembre 2023.

**Mesures prises pour en couvrir la charge**

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Nethys SA put option

Exercice

278.970.552

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN****A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société**

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

Garanties bancaires émises pour le compte de la société

Engagements de loyer immobiliers et du parc du véhicule

Engagements d'achats d'équipements et de services

Exercice

9.224.063

171.264.728

132.188.673

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

**ENTREPRISES LIÉES**

**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Placements de trésorerie**

Actions

Créances

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs**

**Résultats financiers**

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

**Cessions d'actifs immobilisés**

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	<b>1.512.797.513</b>	<b>87.615.043</b>
(280)	912.797.513	82.203.424
9271		
9281	600.000.000	5.411.619
9291	<b>73.912.053</b>	<b>20.887.557</b>
9301		
9311	73.912.053	20.887.557
9321		
9331		
9341		
9351	<b>1.951.219.154</b>	<b>271.520.942</b>
9361	1.881.625.705	120.000.000
9371	69.593.449	151.520.942
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461	72.605.099	7.456.398
9471		
9481		
9491		

**ENTREPRISES ASSOCIÉES****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs****AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	<b>7.396.797</b>	<b>7.396.797</b>
9262	7.396.797	7.396.797
9272		
9282		
9292	<b>547</b>	<b>547</b>
9302	547	547
9312		
9352		
9362		
9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Voir annexe 6.20

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur**

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	1.510.249
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Emoluments du (des) commissaire(s)**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	652.750
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

ORANGE  
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand  
Quai du Président Roosevelt 111  
92130 Issy-les-Moulineaux  
FRANCE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus

ORANGE  
Quai du Président Roosevelt 111  
92130 Issy-les-Moulineaux  
FRANCE

---

**RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S)  
ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3:65, §4 ET §5 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9507	960.800
95071	13.625
95072	
95073	
9509	
95091	
95092	92.043
95093	

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

**RÈGLES D'ÉVALUATION**

## Frais d'établissement

Les frais de premier établissement sont capitalisés dans le bilan au prix coûtant et sont amortis sur quatre ans à partir de la date de la dépense sur une base linéaire. Les frais d'augmentation de capital exposés depuis l'introduction en bourse réalisée en 1998 sont directement pris en charge. Les frais d'établissement incluent depuis 2010 les coûts liés à la négociation d'une facilité de crédit à long terme. Ces coûts sont amortis sur la période de validité de la facilité de crédit.

## Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont enregistrés au prix coûtant, y compris la production immobilisée, et sont composés essentiellement des coûts et dépenses relatifs aux investissements suivants : acquisition des licences nécessaires à l'exploitation du réseau mobile, coût de la conception et du développement du réseau, permis, coût de licences et de production de logiciels y ayant trait et goodwill. Lorsque l'acquisition d'actifs incorporels comprend un plan de paiement à long terme de montants fixes (c'est-à-dire prévisibles sur la base de critères de calcul qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité (pas de variabilité en fonction de l'activité) avec une certaine obligation de paiement (paiement minimum futur attendu), la valeur actualisée des montants fixes du plan est incluse dans les coûts d'acquisition.

Les licences permettant l'exploitation du réseau mobile activées sont :

- La licence pour le réseau GSM a été, à l'origine, accordée pour une durée de 15 ans. Elle a été renouvelée à plusieurs reprises et pour la dernière fois en le 15 septembre 2022, valide jusqu'au 31. décembre 2022.
- La licence UMTS a une durée de 20 ans et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 16 ans à partir d'avril 2005, Elle a été renouvelée à plusieurs reprises et pour la dernière fois en le 15 septembre 2022, valide jusqu'au 31.décembre 2022.
- La licence 4G, acquise en 2011, a été accordée pour une période de 15 ans se terminant le 1er juillet 2027.
- La licence 800 MHz acquise en novembre 2013 a une validité de 20 ans avec le début de l'amortissement en février 2014.
- Lors de l'enchère lancée en 2022 sur la phase primaire, Orange Belgium a remporté un total de 200 MHz de fréquences sur les bandes 700 MHz, 900 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 3600 MHz. Dans la phase secondaire de l'enchère, Orange Belgium a remporté 30 MHz de fréquences dans la bande 1400 MHz. La validité des droits d'utilisation des bandes 700 MHz et 3600 MHz ont débuté le 1er septembre 2022 pour respectivement 20 ans et 17 ans et 8 mois). La validité des droits d'utilisation des bandes 900, 1800, 2100 MHz débutera le 1er janvier 2023 pour une durée de 20 ans. Pour la bande 1400 MHz, la validité des droits d'utilisation commencera le 1er juillet 2023 pour une période de 20 ans.

Les licences sont activées à la date de leur octroi. Sauf mention contraire ci-dessus, elles sont amorties à partir de la date de validité des droits d'utilisation jusqu'à la fin de leur période de validité .

Les autres actifs incorporels sont amortis linéairement sur une période de 4 à 5 ans.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant et sont amorties sur une base linéaire pro rata temporis en utilisant les taux définis dans les lois fiscales belges actuelles, qui correspondent aux durées de vie des actifs concernés comme suit:

- Bâtiments (bureaux, pylônes et réseau) 20 ans
- Fibre optique 15 ans
- Equipements de téléphonie mobile 5-8 ans
- Equipements de messagerie 5 ans
- Matériel informatique 4 et 5 ans
- Autres équipements immobiliers 5 à 10 ans

La durée et le mode d'amortissement d'une immobilisation à durée d'utilité finie sont examinés à tout le moins à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité ou du rythme de consommation des avantages économiques futurs inclus dans l'immobilisation en question, est traduit de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Les frais d'entretien réguliers et les frais de réparation sont imputés aux dépenses au cours de la période encourue. Les améliorations immobilières sont capitalisées. Les coûts d'emprunt liés à l'achat d'actifs immobilisés corporels sont activés le cas échéant et amortis suivant le même schéma que les immobilisés en question.

## Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont évaluées à la valeur d'acquisition. Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Des réductions de valeurs sont actées sur les participations, actions et parts en cas de moins-values ou de dépréciations durables. Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Orange Belgium SA (l'actionnaire unique d'A3COM SA) et A3COM SA ont décidé de fusionner les deux sociétés le 01/10/2023 avec effet rétroactif au 01/07/2023 (fusion par absorption, opération assimilée ou fusion silencieuse conformément à l'article 12:50 WVV).

## Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Les réductions de valeur pour créances douteuses sont évaluées en tenant compte du risque potentiel de non-recouvrement.

## Stocks

Les stocks comprennent les marchandises achetées destinées à la vente. Les mouvements de stock sont déterminés selon la méthode FIFO (premier entré - premier sorti). Les inventaires sont évalués selon la méthode du "lower of cost or market". Les provisions relatives à la dévaluation des inventaires sont déterminées sur base de l'obsolescence du matériel et de la rotation des stocks le cas échéant.

## Réductions de valeur

La société évalue, à chaque date d'établissement du bilan, les indications tendant à étayer la nécessité d'acter une réduction de valeur sur immobilisation. En présence d'une telle indication ou si un test annuel de dépréciation d'une immobilisation est nécessaire, Orange Belgium procédera à une estimation du montant recouvrable de l'actif. Le montant recouvrable d'un actif est le montant le plus élevé de la juste valeur de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie auquel il appartient, déduction faite des coûts de vente et de sa valeur d'utilité; il est calculé pour un actif donné, à moins que l'actif en question ne génère aucun flux de trésorerie entrant qui soit en grande partie indépendant des flux de trésorerie entrants générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède son montant recouvrable, l'actif est considéré comme ayant subi une réduction de valeur et sa valeur comptable est réduite à son montant recouvrable. Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux futurs de trésorerie estimés sont escomptés à leur valeur actuelle par le biais d'un taux d'escompte après impôt qui traduit les appréciations par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cet actif. Les réductions de valeur sont constatées dans le compte de résultat, sous la rubrique "Amortissements et réductions de valeur".

Pour chaque actif pour lequel une réduction de valeur a été enregistrée, une évaluation est réalisée à chaque période de reporting afin de déterminer s'il existe des indications quant au fait que des réductions de valeur actées antérieurement n'existent plus ou ont vu leur montant diminuer. Si de telles indications existent, la société réalise une nouvelle estimation de l'actif ou de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie. Une réduction de valeur actée antérieurement n'est extournée que lorsqu'il y a eu un changement dans les hypothèses considérées pour le calcul de la valeur recouvrable lors du dernier enregistrement de réduction de valeur. L'extourne est limitée de façon à ce que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas sa valeur recouvrable ou ne dépasse pas sa valeur comptable qui aurait été obtenue, nette d'amortissements, si aucune réduction de valeur n'avait été comptabilisée. Une telle extourne est reconnue dans le compte de résultat.

## Valeurs disponibles

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces et à terme de moins de trois mois. Ils sont enregistrés à la valeur nominale. Les devises étrangères sont converties selon le taux de fin d'exercice et les profits et les pertes sont inscrits dans les produits et charges.

## Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les charges à reporter et les produits acquis. Les comptes de régularisation du passif comprennent les charges à imputer et les produits à reporter.

## Pensions

La société a un système de retraite à prestation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation belge.

## Provisions

Des provisions sont constatées lorsque la société dispose d'une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Si la société s'attend au remboursement de tout ou partie de la provision, ce remboursement sera constaté comme un actif distinct, mais uniquement lorsque le remboursement sera pratiquement certain. Les charges relatives à toute provision sont présentées dans le compte de résultat, nettes de tout remboursement.

Des provisions pour démantèlement sont constituées pour répondre aux obligations environnementales ou contractuelles. Elles sont basées sur les coûts de démantèlement attendus (par type de site) ainsi que les horizons estimés de dépose des actifs et de remise en état des sites. La provision est évaluée sur la base des coûts connus pour l'exercice comptable. Ces coûts sont extrapolés pour les années ultérieures sur la base de la meilleure estimation qui permettra d'éteindre l'obligation puis actualisés à la date de clôture.

Lorsqu'une obligation de démantèlement est enregistrée, un actif de démantèlement est comptabilisé en contrepartie. Ces provisions sont révisées annuellement et ajustées, si nécessaire, avec pour contrepartie les actifs auxquelles elles se rapportent

## Reconnaissance des produits et des charges

Les produits et les charges sont enregistrés au moment où ils sont encourus indépendamment de leur paiement ou encaissement. Les produits provenant des services sont reconnus quand ils sont acquis. Les facturations pour ces services sont effectuées sur une base mensuelle tout au long du mois. Les rentrées non facturées à la fin de chaque mois sont estimées sur base du trafic et enregistrées à la fin du mois. Les paiements reçus à l'avance sont reportés et repris au bilan sous les revenus reportés.

## Impôts sur le revenu

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés conformément à la législation belge en matière d'impôts sur le revenu. Les impôts différés résultant de différences temporaires dans la reconnaissance des produits et des charges ne sont pas reconnus.

## Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en EUR selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les créances et dettes à la date du bilan, libellées en devises étrangères, sont ajustées pour refléter les taux de change en vigueur à la date du bilan, ces ajustements étant reconnus dans le compte de résultats dans la mesure où les principes comptables belges le permettent.

## Jugements, estimations et hypothèses

Dans le processus d'application des méthodes comptables, la direction n'a procédé à aucun jugement, estimation ou hypothèse significatif relatif à l'avenir et à d'autres sources importantes d'incertitude relatives aux estimations à la date de clôture, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement des actifs et des passifs au cours de la période suivante, à l'exception des 'Contrats de location - en qualité de preneur'. La société a conclu des baux immobiliers, des contrats de location de réseau et de véhicules. Il a décidé, sur la base d'une évaluation des clauses et conditions des contrats, que le bailleur assume les principaux risques et bénéficie des principaux avantages liés à la propriété de ces biens et a comptabilisé ces contrats au titre de leasings opérationnels.

## Antennes:

Depuis 1997, certaines communes et quatre provinces belges ont adopté des mesures de taxation locales, sur une base annuelle, des pylônes, mâts ou antennes situés sur leur territoire. Orange Belgium continuera de déposer des objections fiscales contre les tout avertissements-extrait de rôle reçus pour ces taxes locales sur les pylônes, les mâts ou les antennes. Ces mesures sont actuellement contestées devant les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Le 22 décembre 2016 les trois opérateurs mobiles et le gouvernement wallon ont conclu un accord de principe afin de régler la question des taxes sur les infrastructures mobiles en Région wallonne pour la période 2016-2019 et afin de transiger le litige sur les taxes régionales wallonnes de 2014.

Orange Belgium s'engage à payer un montant de 16,1 millions d'euros sur 4 ans (2016-2019) et à investir un montant additionnel de 20 millions d'euros en infrastructure télécom en région wallonne au cours de la période 2016-2019. La Région wallonne s'engage quant à elle à ne plus lever de taxe sur les infrastructures télécom et à mettre en place un cadre législatif, réglementaire et administratif visant à faciliter le déploiement de celles-ci.

La Région wallonne découragera également la taxation par les communes et provinces des infrastructures télécom.

En 2018 et 2019, plusieurs communes et provinces wallonnes ont prélevé des taxes sur les infrastructures de télécommunication.

Les opérateurs ont le droit de déduire de telles taxes locales levées en 2016-2019 par les communes et provinces wallonnes, des montants de transaction et d'investissements de 2019.

La dernière tranche du montant dû par Orange Belgium sur la base du protocole d'accord 2016-2019 (4.466.250,00€), dont peuvent être déduites les taxes locales perçues en 2016-2019, n'a pas encore été payée. En décembre 2022, Orange Belgium a été contactée par la Région wallonne au sujet du montant restant à payer. Orange Belgium a informé la Région wallonne que, après déduction des taxes locales levées en 2016-2019 sur Orange Belgium, le montant restant à payer est de 416.151,00 €. Orange Belgium n'a pas reçu maintenant une de réponse de la Région wallonne.

Les opérateurs mobiles ont conclu un protocole d'accord avec le Gouvernement wallon pour la période 2021-2022. Cet accord prévoit que les opérateurs mobiles verseront une contribution à un fonds budgétaire gouvernemental qui sera mis en place par le Gouvernement wallon pour soutenir la numérisation de la Région wallonne, et plus particulièrement les initiatives locales des communes ou provinces wallonnes. Montant de la contribution des opérateurs : 5M€ (35,73% à charge d'Orange Belgium). Les opérateurs mobiles réaliseront également des investissements complémentaires sur le réseau pour un montant total de 11M€ (35,73% pour Orange Belgium). Cet accord permettra de garantir un environnement financièrement stable en réduisant la prolifération des taxes locales.

Un montant de 491.833,48€ a été versé en décembre 2021 à la Région wallonne. Il s'agit de la première tranche de 0,9 million d'euros de laquelle ont été déduites les taxes reçues des pouvoirs locaux concernant la période 2021. Après déduction des taxes locales levées pour 2021 et 2022 de la deuxième tranche de 446.625€ du protocole d'accord, aucune contribution n'était plus due à la Région wallonne en décembre 2022.

La contribution à verser à la Région wallonne en février 2023 sera déterminée fin janvier 2023, en tenant compte de toutes les taxes locales 2021 et 2022 levées et/ou connues à cette date.

La contribution à payer à la Région wallonne en février 2023 a été déterminée à la fin du mois de janvier 2023, en tenant compte de toutes les taxes locales 2021 et 2022 levées et/ou connues à cette date. Selon cette analyse, le montant des taxes locales dépasse le montant dû à la Région wallonne le 15 février 2023, et peut être déduit. Par conséquent, il n'y a pas de contribution à payer à la Région wallonne au 15 février 2023.

Compte tenu des incertitudes relatives à la légalité et au montant de la taxe sur les pylônes, considérant notamment que cette taxe n'est pas due dans son entièreté au début de chaque exercice fiscal et qu'elle n'a effectivement pas été payée, Orange Belgium continue à la comptabiliser comme un risque, conformément à l'IAS 37 (Provisions & passifs éventuels). Cependant, le risque sur l'exercice est estimé et comptabilisé à la fois comme un passif et comme une charge au début de chaque année. Les charges d'intérêt liées au non-paiement de cette taxe sont comptabilisées mensuellement.

La provision relative à la taxe sur les pylônes est réévaluée chaque trimestre à partir des hypothèses prudentes les plus probables basées sur l'évolution du cadre fiscal régional, des différentes procédures judiciaires et des nouveaux avertissements-extraits de rôle reçus. La direction est amenée à revoir ses estimations en fonction de l'évolution des circonstances sous-jacentes ou à la lumière de nouvelles informations. Par conséquent, les estimations faites au 31 décembre 2023 sont susceptibles d'évoluer.

**AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE**

Annexe C6.15

En l'absence de critères juridiques permettant de répertorier les transactions entre parties liées en dehors des conditions normales du marché, aucune information ne peut être incluse dans annexe VOL 6.15a

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

# Rapport de gestion

**Orange Belgium est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec plus de 3 millions de clients, et au Luxembourg, via sa filiale Orange Communications Luxembourg.**

En tant qu'acteur convergent, il fournit des services de télécommunications mobiles, d'internet et de télévision aux particuliers et des services mobiles et fixes innovants aux entreprises.

Orange Belgium est une filiale du Groupe Orange, l'un des principaux opérateurs européens et africains spécialisés dans la téléphonie mobile et l'accès internet à haut débit, ainsi que l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises.

Orange Belgium est coté à la bourse de Bruxelles (OBEL).

Le rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 (pages 22 à 30), a été rédigé conformément aux articles 3.6 et 3.32 du Code des sociétés et des associations et approuvé par le Conseil d'administration en date du 22 mars 2023. Il porte tant sur les comptes consolidés du groupe Orange Belgium que sur les comptes statutaires d'Orange Belgium S.A.. La déclaration de gouvernance d'entreprise aux pages 31 à 49 fait partie intégrante du présent rapport.

## 1. Événements récents

### Premier semestre 2023

#### **Signature de deux accords commerciaux de vente en gros par Orange Belgium et Telenet**

Le 30 janvier, Orange Belgium et Telenet ont signé deux accords commerciaux de vente en gros de services fixes. Les accords donneront accès aux réseaux fixes de l'autre partie pour une période de 15 ans et couvrent à la fois les technologies actuelles hybride fibre-coaxial et les futures technologies de fibre optique jusqu'au domicile dans les deux zones de réseau.

#### **Lancement officiel par Orange Belgium de son app de cybersécurité**

Orange Belgium a annoncé le lancement officiel en Belgique d'Orange Phone, une app gratuite de protection antispam et d'identification des appels, disponible sur iOS et Android. A l'heure où la cybercriminalité s'intensifie et où les attaques de phishing gagnent en sophistication, Orange Belgium s'engage à mettre le numérique à la portée

de tous les Belges via sa nouvelle app d'assistance. Pour soutenir davantage encore ses clients dans le domaine de la cybersécurité, Orange Belgium a également organisé des formations et des ateliers à l'Orange Digital Center et accueilli un nouveau webinaire les 7 et 9 mars, en collaboration avec des experts de la cybersécurité en Belgique.

#### **Onze projets pilotes 5G innovants sur le réseau d'Orange Belgium ont été sélectionnés par le gouvernement fédéral**

Orange Belgium a été sélectionné par le SPF Économie pour mener 11 projets pilotes belges basés sur la 5G en 2023 et 2024. Orange Belgium a ainsi répondu à l'appel à projet du SPF Économie pour encourager la création de nouvelles initiatives sur la 5G. L'objectif est d'accélérer le déploiement et la mise en œuvre des cas d'utilisation de la 5G en Belgique. Ces projets, sélectionnés par un jury, notamment composé du cabinet De Sutter, du SPF Économie, de l'IBPT, du SPF

BOSA et de BELSPO, visent à accélérer la 5G en Belgique.

#### **Orange Belgium collecte plus de 115 000 anciens téléphones**

Après avoir été le premier opérateur en Belgique à introduire le label Eco Rating pour les appareils et avoir lancé le programme Re en 2022, l'opérateur télécom a franchi le cap des 115 000 smartphones collectés.

#### **hey! renouvelle son partenariat avec la Royale Union Saint-Gilloise**

Depuis août 2022, hey!, la b-brand d'Orange Belgium, est le fier sponsor du club de football Royale Union Saint-Gilloise (USG). Les deux partenaires sont heureux d'annoncer qu'ils prolongent ce partenariat jusqu'en juin 2024, basé sur une forte reconnaissance de leurs valeurs communes. Dans le cadre de cette collaboration renouvelée, le Fonds Orange Belgium et l'Union Foundation travailleront également en étroite collaboration au profit d'enfants socialement vulnérables et de projets ayant un impact social et environnemental.

## **Orange Belgium finalise l'acquisition de 75 % du capital moins une action de l'opérateur de télécommunications VOO SA**

Le 2 juin, Orange Belgium a annoncé avoir finalisé l'acquisition d'une participation majoritaire dans l'opérateur de télécommunications VOO SA. La conclusion de cette opération donne à Orange Belgium une participation de 75 % moins 1 action dans VOO SA, tandis que les 25 % restants plus une action sont conservés par Nethys. Cette transaction valorise VOO à une valeur d'entreprise de 1,8 milliard d'euros pour 100 % de son capital. Orange Belgium a financé cette transaction par un prêt intra-groupe. La transaction est assortie d'un mécanisme de liquidité, qui confère à Nethys une option de vente et à Orange Belgium une option d'achat sur la participation de Nethys dans VOO Holding.

## **Orange Belgium et i-mens associent un logiciel de traduction et la technologie 5G**

L'organisation de soins à domicile i-mens emploie quelque 600 personnes qui sont (super) locuteurs étrangers et ne parlent pas la même langue que leurs clients et leurs collègues. De ce fait, i-mens, en collaboration avec Orange Belgium, explore l'utilisation d'un logiciel de traduction basé sur la technologie 5G. Celui-ci a pour but de permettre une communication directe et sécurisée entre le personnel et les clients sur le terrain, et entre les planificateurs et les gestionnaires au niveau central.

## **Orange Belgium lance une Tech Academy et signe de nouveaux partenariats**

Fort de la conviction qu'elle est devenue un facteur crucial d'inclusion sociale et financière, Orange Belgium a décidé de placer l'inclusion numérique au cœur de sa stratégie. Avec le lancement de l'Orange Digital Center et du Fonds Orange Belgium,

l'opérateur télécom s'est engagé à long terme à contribuer à la réduction de la fracture numérique dans la société belge, en offrant un soutien financier et une orientation structurelle par le biais de divers partenariats et initiatives. Un an plus tard, Orange Belgium dresse un bilan positif et, fort de son ambition de devenir l'employeur tech & telco préféré, annonce deux nouvelles collaborations : une Chaire à l'ULB et des Maisons digitales pour les femmes avec Girleek.

## **Orange Belgium s'associe à VANTIVA pour déployer la Livebox, sa passerelle HFC DOCSIS 3.1 multi-gigabit de nouvelle génération**

Orange Belgium lance, en partenariat avec VANTIVA (anciennement Technicolor), sa passerelle HFC DOCSIS 3.1 de dernière génération, la Livebox, ainsi que son amplificateur WiFi Booster. La Livebox permettra à Orange Belgium de lancer une nouvelle offre 'Boost Giga' à 1 Gbps garantissant une couverture nationale de 95 % d'ici la mi-2024. Basée sur le nouveau fleuron du portefeuille DOCSIS de VANTIVA et spécialement personnalisée pour Orange Belgium, la Livebox est la passerelle HFC la plus perfectionnée et la plus durable pour le marché des particuliers et des entreprises, avec une solution WiFi 6 de bout en bout.

## **Second semestre 2023**

### **Depuis le 25 juillet, Orange Belgium accueille un nouvel opérateur mobile virtuel : UNDO**

UNDO est un nouvel opérateur mobile virtuel (MVNO) belge dont l'ambition est de réduire l'impact de l'homme sur le climat. Pour son lancement, UNDO s'est tourné vers la technologie « Mobile Virtual Network Enabler » d'Effortel. Comme son nom l'indique, UNDO vise à permettre aux utilisateurs de « défaire » leur empreinte carbone.

## **Depuis août 2023, hey! crée encore plus de valeur pour ses clients en doublant leurs données mobiles**

hey! augmente son offre déjà généreuse et surprend ses clients en doublant les volumes de données. Les clients peuvent désormais choisir entre trois formules d'abonnement : 2 GB (7 euros/mois et 5 euros/mois pour les -26 ans), 20 GB (15 euros/mois et 10 euros/mois pour les -26 ans) ou 80 GB (25 euros/mois et 20 euros/mois pour les -26 ans). Grâce au programme hey! boost, ces volumes de données passeront à 4 GB, 40 GB et 160 GB au bout d'un an.

## **Le Gouvernement flamand a désigné Orange Belgium comme partenaire de confiance pour la connectivité mobile et les services Internet of Things pour les 5 prochaines années, extensible à 7 ans**

L'objectif de ce nouveau contrat public à 23 millions d'euros est de permettre à toutes les administrations publiques en Région flamande de bénéficier du réseau mobile d'Orange Belgium et des services connexes à des prix compétitifs. Les services comprennent la fourniture d'une offre large et modulaire de téléphonie mobile, de communication data mobile pour un usage professionnel et « Machine to Machine » (M2M) et l'Internet of Things (IoT) à une vaste gamme d'entités administratives.

## **Orange Belgium a revisité l'internet fixe et lancé ses nouvelles offres Fiber à vitesse gigabit**

Pour répondre à la demande croissante d'une connectivité internet plus rapide et plus fiable, nous avons lancé Fiber, une nouvelle gamme internet complète. En proposant 4 options différentes, Orange Belgium répond aux besoins spécifiques de chaque foyer et étend les vitesses internet gigabit à l'ensemble du pays. Fiber offre une gamme complète de nouveaux forfaits internet avec différentes options de vitesse, allant de 150 Mbps à

400 Mbps et jusqu'à 1 Gbps. Cette flexibilité permet aux clients de choisir l'offre qui répond le mieux à leurs besoins.

## **hey! a lancé un nouvel abonnement internet à domicile compétitif**

Deux ans après un lancement réussi, la marque innovante et digitale hey! ajoute un service d'internet fixe à son offre mobile. Ce nouveau service offre une tarification compétitive, un service numérique efficace et des propositions de produits évolutives. Le lancement s'accompagne d'une offre promotionnelle : les nouveaux clients paieront 29 euros par mois durant les trois premiers mois d'abonnement (sans frais d'installation), les clients existants paieront 29 euros par mois durant les six premiers mois d'abonnement (sans frais d'installation). Après la période de promotion, le prix standard sera de 39 euros par mois, ce qui permettra aux clients de continuer à bénéficier d'un rapport qualité-prix exceptionnel.

## **Orange Belgium a conclu un partenariat avec cyan AG et SAM pour le lancement d'une solution de sécurité réseau mobile à 360°**

En collaboration avec SAM Seamless Network, le principal fournisseur de services de sécurité et de renseignement, une protection du réseau fixe a été ajoutée afin que les clients particuliers et professionnels bénéficient d'une solution de sécurité unique.

## **Orange Belgium et EVS ont diffusé une pièce de théâtre via la 5G**

Orange Belgium et EVS ont inauguré le lancement du projet 5G « Flex Production » à la Grand Poste de Liège. Flex Production permet de se passer de régies mobiles, grâce à la création d'un flux de production audiovisuelle à distance via la 5G entre le lieu de l'événement et le centre de production centralisé. Pour mener à bien cet ambitieux projet pilote, Orange Belgium s'est associé au Théâtre de Liège pour la pièce

Andromaque, qui a été diffusée en direct pour plus de 10 000 élèves de Wallonie-Bruxelles Enseignement.

### **Orange Belgium a ajouté VOOsport World et Be tv à ses offres TV**

Pour renforcer ce pilier de sa stratégie « Lead the Future », l'opérateur élargit ses propositions de valeur en matière de contenu TV, en proposant à ses clients VOOsport World, qui comprend notamment la Premier League en exclusivité, et Be tv, qui comprend du cinéma et des séries de qualité supérieure.

### **Orange Belgium continue d'ouvrir la voie à la 5G en se donnant pour objectif de disposer de 1 200 sites équipés de la 5G d'ici fin 2023**

Orange Belgium entend couvrir la totalité du réseau d'ici à 2025 en associant plusieurs fréquences afin de garantir la meilleure expérience possible chez les clients. En étroite collaboration avec des partenaires industriels, l'opérateur télécom soutient également la mise en œuvre de plusieurs cas d'application de la technologie 5G autonome financés par le gouvernement.

### **BKM fusionné au sein d'Orange Belgium**

Afin de rationaliser l'empreinte et la marque du Groupe, d'accélérer le développement des activités ICT et d'améliorer l'efficacité, les Conseils d'administration d'Orange Belgium et de BKM, une filiale à 100 % d'Orange Belgium, ont décidé de fusionner BKM en amont avec Orange Belgium. La clôture de l'opération de fusion interviendra en 2024.

### **Nethys a confirmé à Orange Belgium son intention de convertir sa participation dans VOO en titres Orange Belgium**

Dans la mesure où cette opération entre dans le champ de la procédure prévue à l'article 7:97 du Code des sociétés et des associations, elle sera analysée par un comité

d'administrateurs indépendants d'Orange Belgium, avec l'appui de KBC en qualité d'expert indépendant, qui remettra un avis au Conseil d'administration. Cette opération devra ensuite être approuvée par l'Assemblée Générale d'Orange Belgium. Nous prévoyons que cette opération sera validée lors de l'Assemblée Générale de 2024 (le 2 mai 2024).

### **Communication de l'IBPT concernant le déploiement de réseaux FTTH**

En octobre 2023, l'IBPT a publié un communiqué concernant le déploiement de réseaux FTTH en coopération. Faisant référence aux résultats préliminaires d'une étude concernant la duplication des infrastructures FTTH, l'IBPT reconnaît qu'une telle duplication peut avoir des répercussions économiques significatives, en particulier en ce qui concerne la rentabilité de tels investissements, en particulier dans les zones moins densément peuplées du territoire belge. Le communiqué met en avant une série de conditions devant être réunies par les parties à la coopération et précise qu'aucune publication de (projets) de décision sur ces sujets n'interviendra avant le 15 mai 2024, ce délai donnant aux parties le temps suffisant pour communiquer les éventuels accords de coopération afin que l'IBPT puisse les prendre en compte dans son analyse de marché.

## **2. Commentaires relatifs aux comptes consolidés établis suivant les normes internationales IFRS**

Le périmètre de consolidation englobe les sociétés suivantes : Orange Belgium S.A. (100%), la société mère, et les filiales d'Orange Belgium : la société luxembourgeoise Orange Communications Luxembourg S.A. (100 %), IRISnet S.C.R.L.

(28,16 %), Smart Services Network S.A. (100 %), Walcom Business Solutions S.A. (100 %), A3COM S.A. (100 %, consolidé jusqu'au 30 juin 2023), A & S Partners S.A. (100 %), BKM N.V. (100 %), CC@PS BV (100 % consolidé jusqu'au 31 octobre 2023), VOO Holding S.A. (100 %), VOO S.A. (100 %), Applications Cable Multimedia (ACM) S.A. (100 %), BeTV S.A. (100 %), Wallonie Bruxelles Contact Center S.A (100 %) et MWingz S.R.L. (50%).

**Orange Belgium S.A.** (dont l'actionnaire majoritaire ultime est Orange S.A.) est l'un des principaux acteurs du marché des télécommunications en Belgique et au Luxembourg. Orange Belgium est coté à la bourse de Bruxelles (OBEL).

**Orange Communications Luxembourg S.A.**, société de droit luxembourgeois, a été acquise le 2 juillet 2007 par Orange Belgium S.A.. L'acquisition a porté sur 90 % des actions d'Orange Communications Luxembourg S.A.. Les 10 % restants ont été acquis le 12 novembre 2008. L'entreprise consolide les résultats d'Orange Communications Luxembourg S.A. selon la méthode de l'intégration globale depuis le 2 juillet 2007.

**IRISnet S.C.R.L.** est une société créée en juillet 2012 en collaboration avec les autorités bruxelloises, destinée à reprendre les activités de l'association temporaire IRISnet. Elle assure l'exploitation du réseau de fibre optique IRISnet 2 et la fourniture de services de téléphonie fixe, de transmission de données (internet, mail) et autres services associés aux réseaux (vidéoconférence, vidéosurveillance, etc.). La reprise des activités a eu lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2012. Au sein de cette nouvelle structure juridique, Orange Belgium a fait apport de 3 450 000 euros, équivalant à 345 000 des 1 225 000 actions émises par la société. En raison de la structure de la transaction, IRISnet S.C.R.L. est comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence.

**Smart Services Network S.A.** (SSN) est une société belge qui distribue des services dans le domaine des télécommunications et de l'énergie, dont ceux d'Orange Belgium et de Luminus. L'accès au marché de SSN repose sur le principe du marketing de réseau. SSN dispose d'un réseau de plus de 1 000 consultants indépendants. Smart Services Network S.A., société de droit belge, a été créée le 30 septembre 2014. Orange Belgium S.A. a souscrit à hauteur de 999 900 euros équivalant à 9 999 actions sur un total de 10 000 actions émises par la société. Atlas Services Belgium S.A. a libéré un apport en numéraire de 100 euros, équivalant à 1 action. En 2016, Orange Belgium S.A. libérait un apport de 700 000 euros en vue de l'augmentation du capital de Smart Services Network S.A., équivalant à 7 000 actions. Le 25 mars 2022, les pertes reportées ont été intégrées aux fonds propres de la société à hauteur de 1 041 610,41 euros et une augmentation de capital de 341 610,41 euros a été effectuée. A l'issue de ces transactions, le capital de la société s'élève à 1 000 000,00 euros.

**Walcom Business Solutions S.A.**, société de droit belge, a été constituée le 13 juillet 2017. Walcom Business Solutions S.A. est spécialisée dans la vente de produits et services de télécommunications pour le marché professionnel. Orange Belgium S.A. a souscrit à 99 actions sur un total de 100 actions émises par Walcom Business Solutions S.A., à hauteur de 60 885 euros. Walcom S.A., liquidée au cours de l'exercice 2020, a souscrit à 1 action, à hauteur de 615 euros. La société consolide les résultats de Walcom Business Solutions S.A. à 100 % selon la méthode de l'intégration globale depuis le 13 juillet 2017.

**A3Com S.A.** était déjà un agent exclusif d'Orange Belgium, spécialisé dans la vente de produits et de services de télécommunications pour les clients résidentiels via un réseau de 12 magasins

Orange situés dans la région de Bruxelles. A3Com S.A., société de droit belge, a été acquise par Orange Belgium S.A. le 30 septembre 2017. L'acquisition portait sur 100 % des 630 actions d'A3Com S.A. La société consolide les résultats d'A3Com S.A. selon la méthode de l'intégration globale depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017. Le 2 octobre 2023, A3COM S.A. a été fusionné au sein d'Orange Belgium S.A. avec effet juridique au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

**A&S Partners S.A.**, également déjà agent d'Orange Belgium, fournit des services de télécommunications à des clients B2B situés dans la région de Bruxelles via une équipe de vente dédiée de 35 professionnels intervenant sous la marque AS Mobility. Société de droit belge, A&S Partners S.A. a été acquise par Orange Belgium S.A. le 30 septembre 2017. L'acquisition portait sur 100 % des 620 actions d'A&S Partners S.A.. La société consolide les résultats d'A&S Partners S.A. selon la méthode de l'intégration globale depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

**Upsize N.V.** (jusqu'au 30 juin 2022) était une holding acquise le 31 juillet 2019 pour une valeur d'entreprise de 52,4 millions d'euros. L'acquisition portait sur 100 % des 60 000 actions d'Upsize N.V. La société consolidait les résultats d'Upsize N.V. À 100 % selon la méthode de l'intégration globale depuis le 1<sup>er</sup> août 2019. Le 1<sup>er</sup> juillet 2022, Upsize N.V. a été fusionnée au sein d'Orange Belgium S.A., qui est depuis lors actionnaire à 100 % de BKM N.V.

**BKM N.V.** est un intégrateur ICT national et un pionnier des solutions de cloud UCC. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, Orange Belgium détient 100 % des 2 329 actions de BKM N.V. BKM N.V. dispose d'une solide expérience sur les marchés des PME et des CMA en Belgique. Les 220 spécialistes de BKM travaillent dans quatre domaines d'expertise : solutions de communications unifiées et de collaboration (UCC) ; solutions informatiques et de sécurité ; solutions documentaires et visuelles; et solutions de connectivité. BKM doit fusionner avec Orange Belgium S.A. au 1<sup>er</sup> mars 2024, avec effet juridique au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**CC@PS BV** fournit des solutions documentaires et visuelles aux PME via une équipe de 13 spécialistes, principalement en Flandre Occidentale. BKM N.V. détient 100 % des 750 actions de CC@PS BV. CC@PS BV est sorti du périmètre le 31 octobre 2023, lors de la cession de la société.

**MWingz S.R.L.** est une opération conjointe à égalité de parts entre Orange Belgium et Proximus S.A., qui en détiennent chacun 50%, chargée de gérer le réseau d'accès mobile unilatéral et partagé des deux sociétés. En 2019, les deux sociétés ont décidé de partager leurs réseaux d'accès mobile afin de répondre à la demande croissante de la clientèle en matière de qualité des réseaux mobiles et de couverture à l'intérieur des bâtiments. Cet accord favorisera également un déploiement plus rapide et plus complet de la 5G en Belgique. Tout en partageant leurs réseaux d'accès

mobiles, les deux opérateurs conserveront le contrôle intégral de leurs propres spectres de fréquence afin de maintenir la différenciation entre leurs services respectifs. Société de droit belge, MWingz S.R.L. a été constituée le 6 décembre 2019. Orange Belgium S.A. a souscrit à hauteur de 1 euro, équivalant à 1 action sur un total de 2 actions émises par la société. Proximus S.A a souscrit à hauteur de 1 euro pour acquérir l'autre action. En avril 2020, Orange Belgium a participé à l'augmentation de capital de MWingz S.R.L. à hauteur de 1 599 999 euros. Orange Belgium détient 50% des actions de MWingz S.R.L. La société est en activité depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020.

**VOO Holding S.A.** est une société de holding constituée le 22 mai 2023, détenue par Orange Belgium (75 % des actions -1) et Nethys (25 % des actions +1). VOO Holding S.A. est une société de droit belge. L'objet de VOO Holding est l'acquisition de participations par souscription, fusion,... dans d'autres sociétés commerciales, financières ou immobilières, y compris de sociétés actives dans le domaine des télécommunications.

Opérateur de télécommunications de droit belge, **VOO S.A.** a pour objet les activités suivantes : développement et entretien de réseaux de fibre optique, fourniture de l'ensemble des services à la clientèle, conception, création et production de biens ou services audiovisuels. Le 2 juin 2023, Orange s'est porté acquéreur de VOO S.A et de ses filiales détenues à 100 %.

Filiale de VOO, **WBCC S.A.** est une société de droit belge. Elle a pour principal objet de fournir à la clientèle plusieurs services téléphoniques, tels que l'assistance ; la société fournit également des services de marketing et de télémarketing. Le 2 juin 2023, Orange s'est porté acquéreur de VOO S.A et de ses filiales détenues à 100 %.

Société de droit belge filiale de VOO, **BeTV S.A.** a pour objet de proposer un service de télédiffusion grand public, en assurant la programmation, la production, la promotion, l'exploitation de ces émissions. L'exploitation concerne l'exploitation à la fois directe et indirecte des droits d'accès au service, la commercialisation, la publication ou autres, des heures de diffusion, l'exploitation de l'ensemble des droits dérivés, voire de toute opération de production ou de publication. Le 2 juin 2023, Orange s'est porté acquéreur de VOO S.A et de ses filiales détenues à 100 %.

Société de droit belge détenue par VOO et Brutélé, **ACM S.A.** a pour objet la gestion des infrastructures et des équipements en lien avec l'interconnexion et l'interopérabilité des circuits de distribution câblés ; et la mise en place et la gestion des équipements techniques nécessaires à l'interconnexion. La fusion d'ACM au sein de VOO S.A., avec effet juridique au 1<sup>er</sup> janvier 2024, a mis fin à l'existence d'ACM.

## 2.1 Compte de résultats consolidé

En millions d'euros	Rapporté 2022	Comparable 2022	2023	Variation rapporté	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 391,2</b>	<b>1 672,2</b>	<b>1 749,5</b>	<b>25,8%</b>	<b>4,6%</b>
Services facturés aux clients	1 009,5	1 275,7	1 355,1	34,2%	6,2%
Vente d'équipement	147,7	159,4	176,5	19,5%	10,7%
Services aux opérateurs	210,2	213,1	190,9	-9,2%	-10,4%
Autres revenus	23,8	24,0	27,0	13,3%	12,1%
<b>EBITDAaL</b>	<b>373,7</b>	<b>449,8</b>	<b>451,3</b>	<b>20,8%</b>	<b>0,3%</b>
% du chiffres d'affaires	26,9%	26,9%	25,8%		
<b>Bénéfice (perte) net consolidé</b>	<b>58,2</b>		<b>-10,8</b>		
<b>Bénéfice (perte) net par action ordinaire(€)</b>	<b>0,97</b>		<b>-0,0</b>		
eCapex <sup>1</sup>	-220,0	-292,2	-304,1	38,2%	4,1%
% du chiffre d'affaire	15,8%	17,5%	17,4%		
Cash-flow opérationnel <sup>2</sup>	153,7	157,7	147,2	-4,2%	-6,6%
Cash flow organique	-115,2		-182,1		
Endettement financier net	190,7		2 224,0		

1. Les eCapex s'entendent hors frais d'acquisition de fréquences. En 2022, Orange Belgium a capitalisé 253,6 millions d'euros

2. Cash-flow opérationnel ajusté défini comme EBITDAaL – eCapex hors frais d'acquisition de fréquences.

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 749,5 millions d'euros en 2023, en hausse de 25,8 % en glissement annuel. Le chiffre d'affaires provenant des services facturés aux clients a atteint 1 355,1 millions d'euros, soit une progression de 34,2 %, porté par la hausse du chiffre d'affaires des services convergents (+58,3 %) ainsi que du chiffre d'affaires des services fixes (+187,3 %). Par ailleurs, la vente d'équipement, le chiffre d'affaires sur les services mobiles et les autres revenus ont augmenté, tandis que les revenus des services aux opérateurs ont diminué.

### Résultat des activités d'exploitation avant amortissement et autres charges d'exploitation

L'EBITDAaL a progressé de 20,8 % en glissement annuel à 451,3 millions d'euros, porté par l'accroissement des services facturés au client et par une maîtrise des coûts rigoureuse, en dépit des pressions inflationnistes. La marge d'EBITDAaL a connu une diminution de 1,1 pb pour atteindre 25,8 %.

Le total des charges opérationnelles pour l'exercice entier s'est accru de 6 % à 1 292,6 millions d'euros. Les différentes charges se décomposent de la manière suivante :

- Les coûts directs se sont inscrits en hausse de 3,1 % à 639,5 millions d'euros.
- Les charges de personnel se sont accrues de 5,3 % à 215,6 millions d'euros, ce qui est dû pour une part importante à une hausse de l'indexation des salaires en 2023.
- Les coûts indirects ont augmenté de 10,9 % à 437,5 millions d'euros, ce qui est principalement dû aux effets de l'inflation.

en millions d'euros	Rapporté 2022	Comparable 2022	2023	Variation rapporté	Variation comparable
Coûts directs	-574.0	620.5	639.5	11.4%	3.1%
Charges de personnel	-157.0	-204.7	-215.6	37.3%	5.3%
Coûts indirects y compris le droit d'utilisation d'actifs et coûts de financement de contrat de location	-283.7	-394.5	-437.5	54.2%	10.9%
<i>dont, dotations aux amortissements des droits d'utilisation et intérêts sur passifs liés aux actifs financés</i>	-53.7	-53.7	-59.5		
	<b>-1 014.8</b>	<b>-1 219.7</b>	<b>-1 292.6</b>	<b>24.7%</b>	<b>6.0%</b>

## Amortissements et autres charges d'exploitation

Les amortissements corporels et incorporels sont passés de 246,5 millions d'euros en 2022 à 333,3 millions d'euros en 2023.

## Pertes de valeur des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont soumis à un test de dépréciation annuel. Les tests de dépréciation effectués en 2023 n'ont pas mis en évidence la nécessité d'amortir des écarts d'acquisition.

## EBIT

L'EBIT a enregistré une baisse, passant de 95,7 millions d'euros en 2022 à 78,8 millions d'euros en 2023.

## Résultat financier

Les charges financières nettes se ont accrues, passant de 14,1 millions d'euros en 2022 à 81,0 millions d'euros en 2023. Cette augmentation est due principalement au financement de l'acquisition de VOO par le biais d'un emprunt intragroupe.

## Impôts

Pour l'exercice, la charge d'impôt a diminué, passant de 23,5 millions d'euros en 2022 à 8,6 millions d'euros en 2023.

## Bénéfice net et bénéfice par action

La perte nette de l'exercice 2023 est ressortie à 10,8 millions d'euros. Le Groupe a enregistré un bénéfice net par action nul en 2023, contre 0,97 € un an plus tôt après retraitement.

## 2.2 État consolidé de la situation financière

### Actif

**L'écart d'acquisition** a augmenté au cours de l'exercice 2023 en raison de l'écart d'acquisition payé pour l'acquisition de VOO (avant allocation du prix d'acquisition (« PPA ») pour 888 millions d'euros).

Les ajustements de la juste valeur des immobilisations incorporelles liée à la clientèle acquise (115 millions d'euros), à la marque (16 millions d'euros), conjugués à la baisse des investissements (-11 millions d'euros). L'allocation aux immobilisations corporelles, à 152 millions d'euros, est liée pour l'essentiel au réseau. Ces éléments, conjugués à l'impact des ajustements des impôts différés évoqué plus haut (68 millions d'euros), ont réduit l'écart d'acquisition de 204 millions d'euros.

Aucune perte de valeur n'a été constatée en 2023. La valeur comptable en fin d'exercice s'élève à 751,2 millions d'euros.

### Les immobilisations incorporelles

englobent essentiellement les licences de téléphonie mobile et les frais d'acquisition de fréquences. La valeur comptable nette en fin d'exercice s'élève à 907,2 millions d'euros, contre 784,6 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent. L'augmentation provient principalement de l'allocation du prix d'acquisition (« PPA ») de VOO.

**Les immobilisations corporelles** englobent principalement les équipements et installations de réseau. La valeur comptable nette en fin d'exercice s'élève à 1 787,5 millions d'euros, contre 644,6 millions d'euros à la fin de l'exercice 2022. L'acquisition de VOO est la cause de l'augmentation par rapport à 2022.

**Les droits d'utilisation des actifs loués**, relatifs à l'application de la norme IFRS 16, ont connu une diminution, passant de 260,3

millions d'euros à 200,8 millions d'euros au 31 décembre 2023.

**Les stocks** ont augmenté de 25,9 millions d'euros à 51,4 millions d'euros, ce qui est principalement attribuable à l'acquisition de VOO.

**Les créances clients** se sont accrues, passant de 166,4 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2022 à 217,9 millions d'euros au 31 décembre 2023, ce qui est dû pour l'essentiel à l'acquisition de VOO.

Le poste **Autres actifs courants et charges constatées** d'avance s'est inscrit en hausse de 27,8 millions d'euros à 39,2 millions d'euros en 2023, ce qui résulte principalement de l'acquisition de VOO.

Quant aux **Autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients**, ils se sont élevés à 100,7 millions d'euros, soit un accroissement de 29,1 millions d'euros par rapport à 2022. Cette variation est due à l'acquisition de VOO conjuguée à l'évolution du nombre de contrats subventionnés et à la valeur accrue des offres subventionnées.

Le poste **Disponibilités et quasi-disponibilités** a connu une hausse de 11,8 millions d'euros à 47,7 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2023. Pour des informations complémentaires sur les flux de trésorerie, consulter l'état des flux de trésorerie.

### Capitaux propres et passifs

**Les capitaux propres** ont diminué de 24,5 millions d'euros pour atteindre 664,5 millions d'euros. L'évolution des réserves (24,5 millions d'euros) provient principalement de la perte nette de l'exercice (10,8 millions d'euros) et de la variation des autres éléments du résultat global.

**Les passifs non courants** ont connu une augmentation, passant de 557,1 millions

d'euros à la clôture de l'exercice 2022 à 2 393,5 millions d'euros au 31 décembre 2023. Cette évolution est principalement attribuable aux facteurs suivants : le financement intragroupe de l'acquisition de VOO pour 1 843,7 millions d'euros, les autres passifs non courants de VOO pour 35,0 millions d'euros, l'augmentation des impôts différés pour 57,1 millions d'euros (qui résulte principalement de VOO), les dérivés passifs non courants pour 9,4 millions d'euros, en partie contrebalancés par une diminution des obligations locatives au sens de la norme IFRS 16 pour 62,4 millions d'euros.

**Les passifs courants** ont connu un accroissement, passant de 845,5 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2022 à 1 067,6 millions d'euros au 31 décembre 2023. Cet accroissement résulte principalement de la baisse des dettes fournisseurs d'immobilisations pour 179,2 millions d'euros (redevances annuelles de mise à disposition des fréquences payables en 2022), de la hausse des dettes fournisseurs et des autres dettes d'exploitation, due principalement à l'acquisition de VOO pour respectivement 59,4 millions d'euros et 11 millions d'euros, de l'option de vente de Nethys sur les 25 % et 1 action restants de VOO (279,0 millions d'euros), de l'augmentation des avantages courants consentis au personnel principalement attribuable à l'acquisition de VOO pour 21,5 millions d'euros et de l'augmentation de la TVA et des passifs d'impôt en partie liée à l'acquisition de VOO (47,7 millions d'euros).

### Rémunération du capital

Le Conseil d'administration ne proposera pas de dividende ni d'autorisation de dividende pour l'exercice 2023 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire compte tenu de l'impact sur le bilan de l'acquisition de VOO.

## 2.3 Liquidités et ressources en capital

### Flux de trésorerie

Les principaux indicateurs utilisés par le Groupe pour analyser ses flux de trésorerie sont le cash-flow opérationnel et le cash-flow organique. Le tableau ci-dessous présente le rapprochement avec l'EBITDAaL.

**Le Cash-flow opérationnel** se définit comme l'EBITDAaL après déduction des eCapex (hors frais d'acquisition de fréquences). Le cash flow opérationnel s'est inscrit en baisse de -6,5 millions d'euros, ce qui résulte principalement d'une augmentation de 84,1 millions d'euros des investissements, en partie contrebalancée par la hausse de l'EBITDAaL (+77,6 millions d'euros par rapport à 2022).

**Le cash-flow organique** mesure le flux net de trésorerie généré par l'activité, diminué

des eCapex et des remboursements des dettes locatives, augmenté du produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles et retraité des paiements effectués pour l'acquisition de licences de télécommunication. Le cash-flow organique s'est inscrit en baisse, passant de -115,2 millions d'euros à -182,1 millions d'euros, ce qui s'explique principalement par les charges financières en lien avec le financement de l'acquisition de VOO en 2023.

**Le cash-flow organique des activités Télécom** correspond au cash-flow organique ajusté pour l'acquisition de licences de spectre. En 2023, cet indicateur de performance clé s'est élevé à 19,3 millions d'euros contre 105,3 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

en millions d'euros	2022	2023
<b>EBITDAaL</b>	<b>373,7</b>	<b>451,3</b>
eCapex <sup>1</sup>	-220,0	-304,1
<b>Cash-flow opérationnel ajusté<sup>2</sup></b>	<b>153,7</b>	<b>147,2</b>
<b>Résultat (perter) net consolidé</b>	<b>58,2</b>	<b>-10,8</b>
Eléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie	392,5	497,6
Variation du besoin en fonds de roulement	-25,3	-12,9
Autres décaissements nets	-35,8	-96,7
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>389,5</b>	<b>377,3</b>
eCapex et droit de licence	-473,6	-304,1
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	20,5	-198,8
Remboursements des dettes locatives	-51,6	-56,5
Cash-flow organique	-115,2	-182,1
Suppression des licences de télécommunication payées	220,5	201,4
<b>Résultat net consolidé des activités télécom</b>	<b>105,3</b>	<b>19,3</b>

1. Les eCapex s'entendent hors frais d'acquisition de fréquences. En 2022, Orange Belgium a capitalisé 556,9 millions d'euros

2. Cash-flow opérationnel ajusté défini comme EBITDAaL - eCapex hors frais d'acquisition de fréquences.

### Endettement net

En fin d'exercice, l'endettement financier net s'élevait à 2 224,0 millions d'euros, contre 190,7 millions d'euros au 31 décembre 2022. Cette augmentation est due principalement au financement de l'acquisition de VOO par le biais d'un emprunt intragroupe pour 1 723,6 millions d'euros, à la facilité de crédit revolving d'Orange S.A. pour 120,0 millions d'euros ainsi qu'aux lignes de crédit bancaire, à l'option de vente de Nethys sur la participation minoritaire pour 279,0

millions d'euros et au financement externe de VOO pour 138,8 millions d'euros. L'emprunt inter-sociétés à court terme a diminué à 10,4 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, le financement de l'acquisition de VOO a eu un impact significatif sur le levier, ce qui s'est traduit par un ratio endettement net / EBITDAaL de 4,9 x.

en millions d'euros, fin de la période	31.12.2022	31.12.2023
<b>Disponibilités et quasi-disponibilités</b>		
Disponibilités	-35,9	-47,7
Quasi-disponibilités	0,0	0,0
<b>Total des disponibilités et quasi-disponibilités</b>	<b>-35,9</b>	<b>-47,7</b>
<b>Passif financiers</b>		
Emprunts inter-sociétés à court terme	104,7	10,4
Emprunts bancaires à court terme	1,1	57,7
Option Put Nethys SA		279,0
<b>Emprunts à long terme</b>	<b>120,8</b>	<b>1 843,7</b>
Emprunts inter-sociétés à long terme	120,8	1 843,7
<b>Total des emprunts</b>	<b>226,6</b>	<b>2 271,8</b>
<b>Dettes nettes (Emprunts et dettes assimilées - Disponibilités et quasi-disponibilités)</b>	<b>190,7</b>	<b>2 224,0</b>

### 3. Comptes statutaires 2023 d'Orange Belgium S.A.

Le compte de résultat et le bilan d'Orange Belgium S.A. sont présentés aux pages 135 à 137. Les comptes annuels détaillés de la société Orange Belgium S.A. sont disponibles sur le site de la Centrale des bilans (<http://www.nbb.be/en>).

Les principales fluctuations par rapport au 31 décembre 2022 peuvent être présentées de la manière suivante :

Les immobilisations financières – participations ont connu une hausse significative par rapport à la clôture de l'exercice 2022, ce qui est dû à l'acquisition d'une participation dans VOO Holding S.A., la holding créée pour regrouper les participations d'Orange Belgium S.A. et de Nethys S.A., l'actionnaire minoritaire, au sein du Groupe VOO (836,9 millions d'euros), en partie contrebalancée par la reprise de la participation A3COM S.A. après la fusion effective au 1<sup>er</sup> juillet 2023 (6,3 millions d'euros).

Les immobilisations financières – créances se sont inscrites en hausse de 594,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022, ce qui est dû à l'effet conjugué de deux nouvelles facilités de crédit de respectivement 540 millions d'euros et 60 millions d'euros accordées à VOO Holding S.A., compensées par le remboursement pour 5,4 millions d'euros d'un emprunt intragroupe d'Orange Communications Luxembourg S.A..

Les autres emprunts à long terme ont augmenté au cours de l'exercice 2023, ce qui est dû au financement de l'acquisition de VOO à travers un emprunt intra-groupe auprès d'Atlas Service Belgique S.A. (1 731,6 millions d'euros).

Les autres emprunts à court terme ont diminué de 100,1 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022, ce qui résulte principalement du remboursement d'un emprunt intra-groupe d'Orange S.A. (97,8 millions d'euros).

Les Autres dettes à court terme se sont inscrites en baisse de 192,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022, ce qui est dû aux dettes contractées pour l'attribution du spectre en 2022 (194,0 millions d'euros), et dont le paiement est intervenu au cours de l'exercice 2023.

Les produits financiers ont augmenté de 28,1 millions d'euros au cours de l'exercice 2023. Il s'agit pour l'essentiel du résultat de fusion à hauteur de 28,1 millions d'euros en lien avec la fusion d'Upsize N.V. avec Orange Belgium S.A.

Les charges financières se sont accrues de 34,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2023 sous l'effet de l'augmentation du financement d'Atlas Service Belgique S.A. pour l'acquisition de VOO.

### 4. Événements survenus après la date de clôture

#### BKM-Orange fusionne avec Orange Belgique

Le 1<sup>er</sup> mars, BKM-Orange fusionne avec Orange Belgique afin de répondre à la demande croissante des clients B2B pour un fournisseur unique de connectivité et de TIC. BKM-Orange poursuivra ses activités sous le drapeau d'Orange Belgique. La fusion renforce l'ambition d'Orange en matière d'excellence de l'expérience client, un pilier fondamental de sa stratégie « Lead the Future », en plaçant les besoins en matière de TIC au cœur des propositions faites aux entreprises.

### 5. Perspectives

La société table sur un EBITDAaL compris entre 515 millions d'euros et 535 millions d'euros. Le montant total des eCapex en 2024 devrait se situer entre 365 millions d'euros et 385 millions d'euros.

### 6. Litiges

La section ci-après présente un aperçu des litiges d'Orange Belgium.

#### Mâts

Certaines communes ainsi que quatre provinces perçoivent, depuis 1997, une redevance annuelle sur les pylônes, mâts ou antennes situés sur leur territoire. Orange Belgium continue à déposer des réclamations à l'encontre de chaque avis d'imposition relatif à ces redevances. Ces derniers sont actuellement contestés devant les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Au début de l'année 2021, les opérateurs de téléphonie mobile ont conclu un accord avec le Gouvernement wallon pour la période 2021-2022. Orange Belgium a pris l'engagement de payer un montant de 1,78 million d'euros sur 2 ans et à investir un montant additionnel de 3,6 millions d'euros en infrastructure télécom en Région wallonne au cours de la période 2021-2022. Une somme de 491 833,48 € a été versée en décembre 2021 à la Région wallonne. Il s'agit de la première tranche de 0,9 million d'euros de laquelle avaient été déduites les taxes des collectivités locales levées pour 2021.

Après déduction des taxes locales levées pour 2021 et 2022 de la deuxième tranche de 446 625 € du protocole d'accord, le Groupe ne devait plus aucune contribution à la Région wallonne en décembre 2022.

La contribution restant à payer à la Région wallonne en février 2023 a été déterminée au 31 janvier 2023, après prise en compte de l'ensemble des taxes locales au titre de 2021 et 2022 levées et/ou connues à cette date.

D'après cette analyse, le montant des taxes locales dépassait le montant dû à la Région wallonne au 15 février 2023 et pouvait en être déduit. Par conséquent, le montant de la contribution due à la Région wallonne était nul au 15 février 2023.

#### Accès au réseau câble de Coditel Brabant (Telenet)

Suite au paiement par Orange Belgium de la provision relative aux coûts de set-up, Coditel Brabant (Telenet) a été en défaut de fournir l'accès à son réseau câble dans le délai réglementaire de 6 mois. Ce défaut combiné au manque d'avancement sur le développement d'un service de gros effectif a poussé Orange Belgium à lancer une action judiciaire fin décembre 2016 à l'encontre de Coditel/Telenet pour manquement à ses obligations réglementaires. Considérant que la mise en œuvre d'une solution technique était toujours en cours au début de 2018, la procédure a été mise en suspens. L'affaire a été réactivée et Telenet a déposé ses conclusions le 6 mars 2020. Les audiences ont eu lieu en octobre 2021 et le Tribunal a statué le 8 décembre 2021 que Telenet avait enfreint la réglementation en n'accordant pas l'accès à son réseau à Orange Belgium. Le Tribunal a mandaté un expert pour calculer le préjudice résultant de l'infraction de Telenet. L'expert a déposé son rapport et ses honoraires devant le tribunal le 18 novembre 2022. Suite à l'audience sur les aspects procéduraux du 18 septembre 2023, la Cour a décidé de fixer l'audience sur le fond au 30 septembre 2024 et au 7 octobre 2024.

## Euphony Benelux S.A. (en faillite)

Le 2 avril 2015, Orange Belgium a été cité par les curateurs de la faillite d'Euphony Benelux S.A. afin de comparaître devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles à l'audience du 17 avril 2015. Les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium au paiement d'un montant provisionnel d'un (1) euro à titre d'arriérés de commissions et d'indemnité d'éviction. Dans ce contexte, les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium à produire tous les documents pertinents pour permettre aux curateurs de calculer les montants réclamés.

Par jugement du 17 avril 2018, le Tribunal a rejeté la demande de la curatelle pour ce qui concerne l'indemnité d'éviction et a désigné un expert dans le cadre de la demande portant sur les arriérés de commissions. Orange Belgium a interjeté appel contre ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience d'introduction a eu lieu et la Cour d'appel a fixé un calendrier pour le dépôt des conclusions.

L'affaire a été traitée devant la Cour d'appel de Bruxelles à l'audience du 3 octobre 2022. Par arrêt rendu le 25 octobre 2022, la Cour a déclaré la demande de commissions airtime ainsi que la demande d'indemnisation complémentaire totalement non fondées. La Cour a laissé un point ouvert car elle a décidé qu'elle ne disposait pas d'informations suffisantes pour le traiter et a rouvert les débats à l'audience du 24 avril 2023, reportée à l'audience du 19 juin 2023. Le curateur ne s'étant pas présenté à cette audience, le président a (à nouveau) renvoyé l'affaire à l'audience du 26 septembre 2023. Lors de cette audience, l'affaire a été renvoyée pour plaidoiries à l'audience du 5 décembre 2023. Les plaidoiries ont effectivement eu lieu le 5 décembre 2023. Nous attendons toujours l'arrêt.

## Points de transit – liens d'interconnexion

Telenet a inclus dans son offre de référence régulée de 2014 une redevance de 5.000 euros par Gb de capacité de trafic d'interconnexion Internet. Les frais n'ont été mentionnés dans aucune décision réglementaire finale sur les prix. Cette redevance n'a pas été appliquée en 2014, 2015, 2016, 2017. Ce n'est qu'à partir de 2018 que Telenet a commencé à facturer ce montant pour chaque point de transit et chaque augmentation de capacité d'interconnexion. Orange Belgium a systématiquement contesté les montants facturés pour les points de transit.

La décision de mai 2020 sur les frais de gros n'impose qu'une charge de ~ 170 euros / mois pour 100 Gb. Orange Belgium a continué de refuser de payer les frais fondés sur les anciens montants. Telenet a entamé une procédure judiciaire devant le Tribunal d'entreprise de Malines. Le 22 avril 2022 le Tribunal a presque entièrement rejeté la demande de Telenet et n'a retenu qu'un montant de 21.750 euros pour les frais mensuels. Telenet a fait appel du jugement devant la Cour d'appel d'Anvers.

La Cour d'appel a fixé un calendrier d'échange des conclusions et les plaidoiries ont eu lieu le 13 mars 2024.

## 7. Justification de l'application des règles comptables de continuité

Compte tenu des résultats financiers du Groupe Orange Belgium au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'article 3:6 §1 (6°) du Code des sociétés et des associations, relatif à la justification des règles

comptables de continuité, ne trouve pas à s'appliquer.

La perte comptabilisée sur l'exercice 2023 par le Groupe Orange Belgium est due principalement aux frais financiers et aux charges non-récurrentes en lien avec l'acquisition de VOO. Cette perte sera compensée au cours des exercices ultérieurs par une série d'initiatives visant à accroître le chiffre d'affaires et à réaliser les synergies entre les deux entreprises.

## 8. Autres informations requises en vertu des articles 3:6 et 3:32 du Code des sociétés et des associations

Art 3:6 §1.1 – Pour anticiper, prévenir et gérer les risques majeurs, Orange Belgium a mis en place une structure, des procédures et des systèmes visant à mettre en œuvre des mesures et, au besoin, des plans d'action dédiés. Cette approche permet de fournir une assurance raisonnable devant le Comité d'Audit quant à la résilience de la société et sa capacité à atteindre ses objectifs et à tenir ses engagements.

Par conséquent, la cartographie des risques d'entreprise a été mise à jour en 2023 en prenant en compte le contexte externe (situation géopolitique en Europe de l'Est, facteurs macro-économiques tels que les prix de l'énergie et l'inflation, évolution juridique et réglementaire et conditions de marché), ainsi que les facteurs internes (acquisition de VOO, interruptions majeures des activités, hygiène et sécurité de nos collaborateurs, entre autres). Une liste exhaustive de nos groupes de risques est présentée dans la section Gestion des risques du chapitre Gouvernance d'entreprise du présent Rapport annuel.

**Art 3:6 §1.3** – Certaines évolutions du marché sont susceptibles d'influencer le paysage concurrentiel au cours de l'exercice 2024 et au-delà. Les évolutions prévues sont l'arrivée d'un nouvel entrant sur le marché mobile, et d'un nouvel acteur des télécommunications dans le sud du pays.

**Art 3:6 §1.4** – Recherche et Développement : l'entreprise mène de telles activités, notamment dans le domaine du câble. Orange Belgium a développé un brevet et bénéficie de déductions fiscales suite à ses activités de R&D.

**Art 3:6 §1.5** – informations sur les succursales non applicable dans la mesure où nous disposons de filiales et non de succursales.

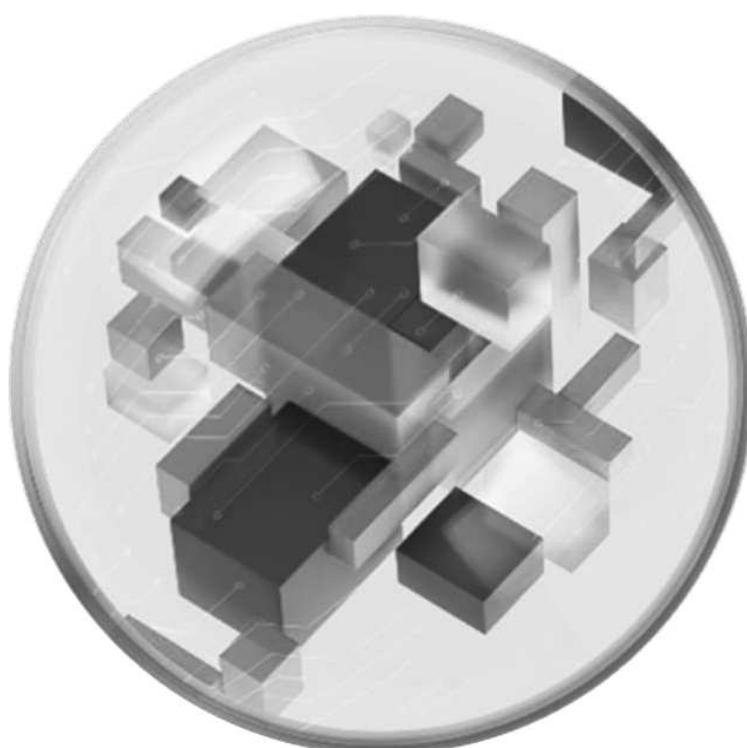
**Art 3:6 §1.7** – Actions propres : absence d'actions propres.

**Art 3:6 §1.7** – Utilisation d'instruments financiers : il convient de se référer à la note 8 des états financiers IFRS.

**Art 3:6 §4/ Art 3:32 §2** – Information non financière. Conformément aux Art 3:6 §4 et Art 3:32 §2, Orange Belgium S.A. est dispensée de l'obligation de préparer et de communiquer les informations non financières, car elle est également une filiale d'Orange S.A. qui prépare un rapport annuel consolidé du Conseil d'administration, conformément à la directive européenne applicable.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**

# Deloitte.



Orange Belgium SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le  
31 décembre 2023 – Comptes annuels

## Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Orange Belgium SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 – Comptes annuels

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Orange Belgium SA (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 3 mai 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Orange Belgium SA pour la première fois lors de cet exercice.

### Rapport sur les comptes annuels

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 3 137 159 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 22 138 (000) EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés de l'audit	Comment notre audit a traité les points clés de l'audit
<p><b>Reconnaissance du chiffre d'affaires des activités de télécommunication</b></p> <p>L'exactitude des revenus est un risque inhérent à l'industrie des télécommunications. Ceci est dû à, entre autres, la complexité des systèmes de facturation, à l'ampleur des volumes de données traitées pour déterminer la facturation et le chiffre d'affaires, la combinaison des différents produits vendus et les changements de prix et des promotions introduits au cours de l'année.</p> <p>Les détails sur la reconnaissance des revenus sont présentés aux pages C-cap 6.10 et C-cap 6.19 des comptes annuels.</p>	<p>Nous avons adressé ce point clé de l'audit en réalisant les contrôles et les analyses de corroboration suivants sur les flux de revenus matériels:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous avons testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés en place dans le cycle des revenus, ainsi que dans l'environnement IT incluant les systèmes de facturation, de tarification et autres systèmes pertinents de support, y compris les procédures de contrôle appliquées aux changements réalisés au sein des systèmes qui génèrent les flux de revenus matériels;</li> <li>• Nous avons effectué un examen analytique approfondi;</li> <li>• Nous avons effectué des tests de détail sur un échantillon d'opérations de revenus, en rapprochant celles-ci à la documentation de la commande, au contrat et aux encaissements.</li> </ul> <p>En outre, nous avons évalué le caractère approprié des méthodes comptables du groupe en ce qui concerne la reconnaissance des revenus et évalué la conformité avec les normes comptables applicables.</p>

**Autre point**

Les comptes annuels de l'exercice précédent ont été contrôlés par un autre commissaire qui a émis une opinion sans réserve.

**Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

## Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficace avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

## **Autres obligations légales et réglementaires**

### **Responsabilités de l'organe d'administration**

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

### **Responsabilités du commissaire**

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### **Aspects relatifs au rapport de gestion**

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### **Mention relative au bilan social**

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

## Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe aux comptes annuels.

## Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Signé à Zaventem.

## Le commissaire



**Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL**

Représentée par Nico Houthaeve

# Deloitte.

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises BV/SRL  
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem  
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE86 5523 2431 0050 - BIC GKCCBEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

200

### ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

#### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Au cours de l'exercice</b>				
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein	1001	1.268	862	406
Temps partiel	1002	150	52	98
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	1.382,5	902,2	480,3
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein	1011	2.147.127	1.489.801	657.326
Temps partiel	1012	182.557	67.106	115.451
Total	1013	2.329.684	1.556.907	772.777
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein	1021	138.256.672	98.269.445	39.987.228
Temps partiel	1022	9.960.307	4.001.092	5.959.215
Total	1023	148.216.980	102.270.537	45.946.443
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	1033	1.872.338	1.229.770	642.568

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
<b>Au cours de l'exercice précédent</b>				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	1.369,3	889,6	479,7
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	2.304.829	1.526.309	778.520
Frais de personnel	1023	136.862.697	94.726.483	42.136.214
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	1.861.267	1.215.520	645.747

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	1.299	147	1.410,9
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	1.299	147	1.410,9
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	888	52	928,1
de niveau primaire	1200	346	12	355,4
de niveau secondaire	1201	162	18	176,2
de niveau supérieur non universitaire	1202	188	11	196,1
de niveau universitaire	1203	192	11	200,4
Femmes	121	411	95	482,8
de niveau primaire	1210	136	15	147,6
de niveau secondaire	1211	90	36	117,3
de niveau supérieur non universitaire	1212	90	28	110,6
de niveau universitaire	1213	95	16	107,3
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	1.299	147	1.410,9
Ouvriers	132			
Autres	133			

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
<b>Au cours de l'exercice</b>			
Nombre moyen de personnes occupées	150	119,2	30
Nombre d'heures effectivement prestées	151	240.445	60.325
Frais pour la société	152	7.267.623	2.272.650

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

**Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	166	2	167,3
210	166	2	167,3
211			
212			
213			

**SORTIES**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	127	7	131,6
310	127	5	130,6
311		2	1
312			
313			
340	6		6
341	1		1
342	50	1	50,8
343	70	6	73,8
350			

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société  
     dont coût brut directement lié aux formations  
     dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs  
     dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	709	5811	397
5802	1.119.605	5812	68.255
5803	1.722.869	5813	992.431
58031	1.548.045	58131	909.624
58032	234.618	58132	114.079
58033	59.794	58133	31.272
5821	878	5831	449
5822	6.514	5832	4.023
5823	905.119	5833	531.844
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	